



**Recueil des délibérations
du 16 octobre 2020**

**COMITÉ DE BASSIN
119^{ème} séance
(25^{ème} séance du 9^{ème} mandat)**

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2019

Délibération N° 2020/02	ÉLECTION DE QUATRE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE	5
Délibération N° 2020/03	MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	7
Délibération N° 2020/04	ADOPTION DU PROJET DE MISE À JOUR DES SDAGE RHIN-MEUSE (2022-2027) ET AVIS SUR LES PROJETS DE PROGRAMMES DE MESURES EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC, DES ASSEMBLÉES ET DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX	9
Délibération N° 2020/05	EXAMEN DU PROJET DE MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION RHIN-MEUSE 2022-2027 EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES, ET DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX	11

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2020

**DÉLIBÉRATION N° 2020/02 : ÉLECTION DE QUATRE REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse

- Vu le Décret N°2017-1484 du 20 octobre 2017 relatif aux conseils d'administration des agences de l'eau,
- Vu l'article R. 213-33 et suivants du Code de l'environnement relatif au conseil d'administration des agences de l'eau,
- Vu les articles D. 213-8 et suivants et D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection de quatre représentants du Comité de bassin au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Sont élus membres du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin Meuse en tant que membres du collège représentant les collectivités territoriales :

- Béatrice BULOUE
- Régis DEPAIX
- Daniel DIETMANN
- Bernard INGWILLER

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

COMITÉ DE BASSIN

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020/03 : MODALITÉS DE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Comité de Bassin Rhin-Meuse

- Vu l'article R. 213-33 et suivants du Code de l'environnement relatifs au Conseil d'administration des agences de l'eau,
- Vu les articles D. 213-17 et suivants du Code de l'environnement relatifs aux comités de bassin des agences de l'eau,
- Vu le résultat du scrutin organisé en vue de l'élection de quatre représentants du Comité de bassin au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

De valider cet appel à candidatures et de donner mandat au Directeur général de l'Agence de l'eau pour soumettre à un prochain Comité de bassin d'ici mi 2021, une composition renouvelée du Conseil scientifique.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD



COMITE DE BASSIN

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020/04 : ADOPTION DU PROJET DE MISE À JOUR DES SDAGE RHIN-MEUSE (2022-2027) ET AVIS SUR LES PROJETS DE PROGRAMMES DE MESURES EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC, DES ASSEMBLÉES ET DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu la loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive n° 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, et notamment ses dispositions tenant à la révision du SDAGE et à la consultation du public,
- Vu l'ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004 portant transposition de la directive n° 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 213-8 et suivants, R 213-13 et suivants, L. 122-4 à 11, R. 122-17 à 24, L. 212-1 à L. 212-2-3, R. 212-1 à 25,
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2015 portant approbation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse et arrêtant les programmes pluriannuels de mesures correspondants,
- Vu les propositions de la Commission Planification du 9 octobre 2020,
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence de l'eau, Secrétaire du Comité de bassin,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'adopter les caractéristiques générales et le contenu des projets de mise à jour des SDAGE des districts du Rhin et de la Meuse (partie française) et des rapports environnementaux associés sous réserve des ajustements décidés en séance.

ARTICLE 2 :

De donner un avis favorable sur les Programmes de mesures des districts du Rhin et de la Meuse et des coûts induits qui lui ont été présentés en vue d'atteindre les objectifs environnementaux des projets de SDAGE.

ARTICLE 4 :

De proposer au Préfet coordonnateur de bassin que la mise à disposition du projet de SDAGE au public et la consultation des assemblées et des partenaires internationaux soient menées conjointement avec celles du PGRI, auprès des mêmes acteurs.

ARTICLE 5 :

De donner mandat au Président du Comité de bassin en vue de saisir l'autorité environnementale et d'engager la consultation du public, des assemblées et des partenaires internationaux.

Le Secrétaire du Comité de bassin
Rhin-Meuse,



Marc HOELTZEL

Le Président du Comité de bassin
Rhin-Meuse,



Claude GAILLARD



COMITE DE BASSIN

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020/05 : EXAMEN DU PROJET DE MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES RISQUES INONDATION RHIN-MEUSE 2022-2027 EN VUE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC ET DES ASSEMBLÉES, ET DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Le Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 relatif à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation opérant conjointement transposition de la directive n° 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation,
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 566-7 et R. 566-10 et suivants relatifs aux plans de gestion des risques d'inondation,
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2015 portant approbation des plans de gestion des risques d'inondation des parties françaises des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse,
- Vu le projet de PGRI Rhin-Meuse 2022-2027,
- Vu les propositions de la Commission Planification du 9 octobre 2020.

et après avoir valablement délibéré,

SALUE les travaux réalisés pour la préparation du PGRI Rhin-Meuse 2022-2027, leur coordination avec ceux menés pour la mise à jour du SDAGE et la large concertation réalisée sur le projet,

SE FÉLICITE des orientations du PGRI Rhin-Meuse 2022-2027 relatives à la prise en compte des milieux aquatiques dans la prévention des inondations en articulation avec le SDAGE,

ÉMET un avis favorable sur les caractéristiques générales et le contenu des projets de mise à jour des PGRI des districts du Rhin et de la Meuse (partie française) et des rapports environnementaux associés en vue des consultations officielles,

PROPOSE au Préfet coordonnateur de bassin que la mise à disposition du projet de PGRI au public et la consultation des assemblées et des partenaires internationaux soient menées conjointement avec celles du SDAGE, auprès des mêmes acteurs.

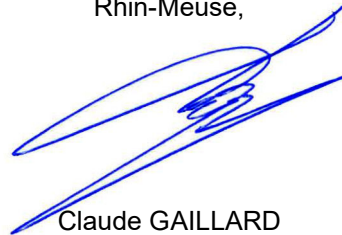
DEMANDE que les travaux soient poursuivis pour prendre en compte les observations et avis du public et des parties prenantes et préparer la version définitive du PGRI Rhin-Meuse,

Le Secrétaire du Comité de bassin
Rhin-Meuse,



Marc HOELTZEL

Le Président du Comité de bassin
Rhin-Meuse,



Claude GAILLARD